

Commune de Franois

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2021</p>

Le quatorze juin deux mille vingt et un, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni exceptionnellement à la salle des associations de la commune de Franois, sous la présidence de Monsieur Emile BOURGEOIS, Maire.

Etaients présents :

Mesdames GILLET Françoise, SIMON BOUVRET Geneviève, SANDER Annie, LECLERC Bénédicte, DUBOIS Cécile, PRALON Marine

Messieurs BOURGEOIS Emile, BAULIEU Jean-Louis, MOUTON Patrice, HENRIOT Francis, COUDRY Sébastien, DUMORTIER Florent, PONS François, LAPOUGE Damien, LORY Jean-Pierre

Absents excusés :

Madame DELESSARD Martine (donne pouvoir à Monsieur HENRIOT Francis)

Madame BORRINI Catherine (donne pouvoir à Monsieur BAULIEU Jean-Louis)

Madame TANNIERES Brigitte (donne pouvoir à Madame SANDER Annie)

Monsieur HOUSSIN Thomas

Nombre de conseillers :

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 15

Nombre de Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : 3

Nombre de Conseillers Municipaux votant : 18

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire choisi parmi les membres du Conseil Municipal. Monsieur Jean-Pierre LORY ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Date de convocation : 9 juin 2021

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 10 mai 2021
- 3) Délégation de signature depuis la dernière séance du conseil
- 4) Location appartement 30 Grande Rue
- 5) Choix du prestataire – Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la cantine scolaire
- 6) Tarification cantine scolaire
- 7) Tarification cantine scolaire PAI
- 8) Transfert de crédits – budget communal

Divers :

- . Rapport des commissions
- . Questions diverses

La séance ouverte,

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Délibération du Conseil Municipal 2021/061

Vu l'article L 121-14 du Code des Communes,
Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités,
Il est procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Jean Pierre LORY comme secrétaire de séance, celui-ci ayant accepté.

2/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2021

Délibération du Conseil Municipal 2021/062

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 10 mai 2021 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les Conseillers Municipaux sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de leur dernière séance en date du 10 mai 2021.

3/ DELEGATIONS DE SIGNATURE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL

Délibération du Conseil Municipal 2021/063

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'acceptation de plusieurs devis, à savoir :

- L'IDENTITE - Séparateurs bureaux de vote : 624,00 € T.T.C.
- METALLERIE RABIAN - Installation d'une rampe d'accès - Eglise : 300,00 € T.T.C
- METALLERIE RABIAN - Installation trappe ouvrante – Lavoir la Félie : 1 500,00 € T.T.C
- BIZE - Installation bac à laver - Salle de classe école maternelle : 1 062,00 € T.T.C.
- COMTOISE DE PEINTURE - Peinture cantine et salle du périscolaire : 7 817,84 € T.T.C.
- GARAGE FUSIS - Réparation Trafic : 1 696.48 € T.T.C.
- ENGIE - Réparation fuite chaudière – Ecole maternelle : 300,66 T.T.C
- ADEO - Remplacement lampe vidéoprojecteur – Ecole élémentaire : 287,15€ T.T.C.

Le Conseil Municipal a pris acte de ces informations.

4/ LOCATION APPARTEMENT 30 GRANDE RUE

Rapporteur : Françoise GILLET

Délibération du Conseil Municipal 2021/064

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'attribution d'un logement sis 30 Grande Rue à FRANOIS suite au départ des locataires.

Il est proposé de retenir la candidature de Monsieur et Madame DOBEZ à compter du 1^{er} juillet 2021.

Le montant de la location est fixé à 567.52 € mensuel. La révision des loyers est effectuée au mois d'octobre.

Il est demandé une caution d'un mois de loyer à la prise du logement.

Un bail sera établi au nom de Monsieur et Madame DOBEZ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, retient la candidature de Monsieur et Madame DOBEZ pour la location de l'appartement communal situé au 30 Grande Rue et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le bail établi à leur nom.

5/ CHOIX DU PRESTATAIRE – FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LA CANTINE SCOLAIRE

Rapporteur : Francis HENRIOT

Délibération du Conseil Municipal 2021/65

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour le choix du prestataire pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire de la Commune. Huit entreprises ont retiré le dossier. A la date du 30 avril 2021 12h00, six offres ont été reçues :

- LA CUISINE D'UZEL,
- MILLE ET UN REPAS,
- TISSERAND CHRISTOPHE
- ELIOR,
- API RESTAURATION,
- CARTE BLANCHE,

Un classement a été effectué selon les critères prévus au règlement de consultation (valeur technique de la prestation : 50 %, le prix de la prestation : 40 %, la proposition de repas à thèmes : 10 %).

Notations :

ENTREPRISE	La cuisine d'Uzel	Mille et un repas	Tisserand	Api restauration	Carte blanche	Elior
Offre prix	56580	62322	66430	56420	74620	59385
Offre la plus basse	56420	56420	56420	56420	56420	56420
Note prix 40%	39.89	36.21	33.97	40.00	30.24	38.00
Composition des repas / 7%	7.6	7.6	7.6	7.6	6.32	7.6
Respect des normes d'hygiène / 7%	7.6	7.6	7.4	7.6	6.06	7.6
Variété des menus / 6%	6.8	6.8	6.8	6.8	5.56	6.8
Rapprochement géographique des fournitures / 5%	5.8	5.6	5.8	5.4	4.7	5.3
Origine des desserts / 5%	5.2	5.8	5.6	5.2	4.8	5.6
Modalités de réapprovisionnement du stock tampon / 3%	3.42	3.74	3.62	3.8	3.02	3.42
Fourniture des menus destinés aux familles / 3%	4.4	4.4	4.4	4.4	4.1	4.4
Éléments bio hebdomadaires / 3%	3.62	3.48	2.96	4.34	3.4	3.42
Indication origine des produits utilisés / 3%	3.8	3.8	4.4	3.8	3.4	4.4
Prévention des risques d'allergies potentielles / 2%	3	3	3	2.9	2.6	2.8
Descriptif procédure d'urgence / 2%	3.16	3.4	2.76	3.5	2.5	3.56
Plan de formation et suivi du personnel / 2%	3.2	3.6	2.6	3.2	2	3.2
Proposition d'action de réduction des déchets / 2%	3.2	3.6	3.2	3.6	2.6	3.6
Note technique 50%	47.8	48.36	47.18	48.28	42.36	47.22
Proposition de repas à thèmes 10%	8.8	9.4	8.8	9.4	6.8	9.4
Note générale (note/100)	96.49	93.97	89.95	97.68	79.40	94.62
CLASSEMENT	2	4	5	1	6	3

Au regard de ce classement, Monsieur le Maire propose d'attribuer le marché pour la fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la cantine scolaire à l'entreprise API Restauration à compter du 1er août 2021, pour une durée d'un an, reconductible 2 fois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de retenir l'offre de l'entreprise API Restauration, et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

6/ TARIFICATION CANTINE SCOLAIRE

Rapporteur : Patrice MOUTON

Délibération du Conseil Municipal 2021/066

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que le tarif du repas de la cantine scolaire avait été fixé au tarif de 4,70€ par la délibération n° 2020/066 du 10 juillet 2020 pour l'année scolaire 2020/2021.

Monsieur le Maire propose de maintenir le tarif de 4,70€ le repas pour l'année scolaire 2021/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- *donne son accord à la proposition ci-dessus et maintient le prix du repas à 4,70€ pour l'année scolaire 2021/2022*
- *autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.*

7/TARIFICATION CANTINE SCOLAIRE POUR P.A.I.

Rapporteur : Patrice MOUTON

Délibération du Conseil Municipal 2021/067

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que le tarif de la cantine scolaire pour les P.A.I (Projets d'Accueil Individualisé) sans repas avait été fixé au tarif de 2.90€ par la délibération n° 2020/065 du 10 juillet 2020 pour l'année scolaire 2020/2021.

Monsieur le Maire propose de maintenir le tarif de 2,90€ pour les P.A.I. sans repas pour l'année scolaire 2021/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- *donne son accord à la proposition ci-dessus et maintient le prix pour les P.A.I. sans repas à 2,90€ pour l'année scolaire 2021/2022*
- *autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.*

8/ TRANSFERTS DE CREDITS - BUDGET COMMUNAL

Rapporteur : Patrice MOUTON

Délibération du Conseil Municipal 2021/068

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de transférer des crédits suivant afin de procéder au remboursement d'une taxe d'aménagement.

Du Compte 21312 Bâtiments scolaires - 350 €

Au Compte 10226 taxe d'aménagement + 350€

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'accepter et de voter en faveur de ce transfert de crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord à ce transfert de crédits et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Relation Grand Besançon Métropole Compte rendu de la commission du Mercredi 19 Mai 2021 à 10h30

Présent(e)s :, Émile BOURGEOIS, Catherine BORRINI, Francis HENRIOT, Jean-Louis BAULIEU, François PONS

Excusé(e)s :, Cécile DUBOIS, Thomas HOUSSIN, Damien LAPOUGE

ORDRE DU JOUR :

- 1) Retour sur la commission N° 1 de GBM (« relation avec les communes et la population... ») qui a eu lieu vendredi 30/04/2021
- 2) Retour d'information sur le projet RN 57 contournement de Besançon (Émile)
- 3) Questions diverses

1. COMMISSION N° 1 DE GBM

1.1. PLAN DE DEPLACEMENT DU PERSONNEL : MISE EN PLACE DU FORFAIT MOBILITES DURABLES

GBM met en place pour ses personnels le Forfait Mobilités Durables (FMD) (décembre 2020 : un décret a transposé à la Fonction Publique Territoriale ce Forfait Mobilités Durables)

Le Forfait Mobilités Durables s'adresse non seulement aux cyclistes mais aussi aux personnes qui pratiquent le covoiturage pour se rendre au travail (comme passager ou comme conducteur indistinctement).

Il sera versé à taux plein (toujours de 200 € par an) aux personnes qui se seront ainsi rendues à leur travail au moins 100 jours dans l'année.

1.2. RECRUTEMENTS

Il est proposé, à défaut de titulaires, d'acter le principe de retenir les candidatures de personnes contractuelles et de définir les conditions de leur recrutement sur les postes suivants:

- Chef (fe) du service systèmes et réseaux au sein du département mobilités
- Chef (fe) du service Ressources utilisateurs au sein de la DSI

Eléments du recrutement dans les 2 cas :

- Contrat de droit public,
- Durée maximale de 3 ans,
- Travail à temps complet,
- Rémunération en référence au grade d'ingénieur territorial
- RIFSEEP : A6

1.3. ACTUALISATION DE LA LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS

Un service de remplacement des Secrétaires de Mairie est mis en place dans le cadre de l'offre de services de l'Aide Aux Communes. Il a pour but de remplacer un agent administratif communal temporairement absent, par la mise à disposition d'un agent de Grand Besançon Métropole, moyennant une contrepartie financière de la commune bénéficiaire.

Il est proposé de créer 3 emplois d'adjoint administratif (Adjoint de gestion administrative), grade de référence adjoint administratif principal de 1ère classe et 1 emploi de rédacteur (chargé de gestion), grade de référence rédacteur principal de 1ère classe à temps complet dans les effectifs permanents de Grand Besançon Métropole.

Le coût annuel de ces emplois est estimé à 152 000 €, ils seront en partie financés par la tarification du service aux Communes bénéficiaires (30€/ heure), et ce pour une durée minimum de deux semaines avec un maximum de 6 mois.

1.4. CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

Une circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020 propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation, avec le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), qui engage les cosignataires sur la durée du mandat de l'exécutif local.

Le CRTE repose sur la vision stratégique des enjeux du territoire que porte GBM en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale.

Le CRTE se fonde sur les diagnostics et enjeux établis par :

- le Projet du territoire « Action Grand Besançon »
- le Contrat de transition écologique (CTE),
- le Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) « Ici 2050 »
- le Schéma de cohérence territoriale (SCOT),
- le Programme local de l'habitat (PLH),
- le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi),
- le Plan de Mobilité (PDM).

Contrat « intégrateur », le CRTE garantit en outre une cohérence avec les engagements contenus dans les contrats en cours signés par GBM avec l'Etat ou ses opérateurs.

Le CRTE constituera le cadre permanent de travail entre GBM, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement...) et la Région.

Le futur Contrat de relance et de transition écologique portera sur la durée du mandat de l'exécutif communautaire (2022 – 2026). Le Contrat nécessitera un temps plus long pour son élaboration

Un Comité de pilotage, composé des services de l'Etat et de représentants de GBM (Catherine Barthelet), s'est réuni le 22 avril afin de préparer la présentation prévue au Conseil communautaire statuera le 27 mai prochain.

1.5. VALIDATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

Le Conseil de Développement Participatif renouvelle ses membres pour cette nouvelle mandature 2021-2026.

Il s'organise en 2 collèges :

- Collège 1 : la société civile (100 membres maximum) ;
- Collège 2 : les organismes et institutions du territoire (50 membres maximum)

La liste des candidats proposés à la validation du Conseil Communautaire par la commission est jointe en Annexe.

2. RETOUR D'INFORMATION SUR LE PROJET RN 57 CONTOURNEMENT DE BESANCON

La section de la RN57 comprise entre la voie des Montboucons et la voie des Mercureaux reste la dernière section du contournement Ouest de Besançon à aménager. Ce projet de mise à 2 × 2 voies, avec une vitesse limitée à 70 km/h, prévoit des compléments de voiries urbaines permettant le désenclavement de certains quartiers, une réorganisation des accès au site de Micropolis et un nouvel accès poids-lourds à la station d'épuration de Port Douvot.

Il prévoit également l'aménagement de voies et d'ouvrages dédiés aux transports en commun, permettant une amélioration de la desserte du Nord de Planoise et de Micropolis.

Pour les modes doux, des voies continues en site propre et connectées aux aménagements existants sont prévues.

Deux ouvrages de franchissement de la RN57 seront réalisés, un ouvrage de franchissement du Doubs et un ouvrage de franchissement de la rue de Dole.

Ce projet, évalué à 130 M€, sera proposé au vote des élus lors du prochain conseil communautaire du 27 Juin 2021.

ANNEXE

Les listes par collège des nouveaux membres du CDP pour la mandature 2021-2026

COLLEGE 1 : Société civile

Nom	Prénom	Commune
ADAMI	Jean Pierre	Velesmes Essarts
BARBIER	Joël	Ecole valentin
BARBIER	Monique	Ecole valentin
BIENFAIT	Julien	Besançon
BODIN	Stéphane	Montfaucon
BOITEUX	Brigitte	Chalezeule
BOUDARD	Jean Michel	Avanne
BOUHLALA	Karim	Besançon
BOURIAT	Aurélie	Devecey
BOURQUE	Patrick	Besançon
BOUVERET	Martine	Ecole Valentin
BROUSSAT	Claire	Besançon
CERCLET	Jean Louis	Besançon
CESBRON	Sandrine	Besançon
CHAMPION	Gilles	Besançon
CHOMETTE	Jean-Claude	Besançon
CISLAGHI	Christelle	Besançon
CORMERY	Pauline	Besançon
COTTINY	Marcel	Montferrand le Château
COURTEJAIRE	Jean Pierre	Ecole Valentin
COUSIN	Aurélie	Besançon
DELACHAUX	Jean Marie	Chatillon le Duc

DELSALLE	Brigitte	Besançon
DEPIERRE	Albert	Pouilley Les Vignes
DEROZE	Robert	Besançon
DIEU	Valentin	Besançon
DOMON	Melissa	Besançon
DUBOST	Ulric	Besançon
DUCROS	Jean Jacques	Besançon
DULIBINE	Bruno	Besançon
DUMENIL	Gaelle	Besançon
DUPREY	Norbert	Champoux
ESTEVEES	Anne Laure	Avanne
FINLAY	Gisèle	Besançon
FLENET	Elisabeth	Besançon
GAMBA	Véronique	Besançon
GARNIER	Jean Paul	Besançon
GAU	Cécile	Besançon
GENDRAUD	Didier	Besançon
GERVANOSI	François Xavier	Besançon
GESCHWINE	Loïc	Besançon
GIRARDOT	Danielle	Osselle Routelle
GRANDJACQUET	Christophe	Osselle Routelle
GROULT	Edwige	Chalezeule
GUICHARD	Marie	Besançon
GUILBAUDEAU	Damien	Besançon
GUILLERMET	Christine	Besançon
GUILLERMET	Joséphine	Besançon
GUYON	Bernard	Saône
GUYOT	François Alexandre	Besançon

HAMONET	Morgane	Besançon
HUMBERT	Marie Claude	Besançon
JACOUTOT	François	Nancray
JACQUES	Patrick	Besançon
JEANROY	Fanny	Besançon
JEUNET	Laurent	Montfaucon
JOBARD	Yves	Besançon
KETTERER	Yves	Besançon
KIBLER	Anne	Besançon
LAMBEY	Claude	Besançon
LANCU	Anca	Besançon
LAYDI	Isabelle	Besançon
LE CORNEC	Mael	Besançon
LETELLIER	Nelly	Besançon
MAGNIN FEYSOT	Pierre	Besançon
MAIRE	Françoise	Besançon
MARION	Isabelle	Besançon
MAURIN	Annie	Besançon
MELET	Gérard	Chalezeule
MENEGAIN	Anne Sophie	Besançon
MOLLARD	Sophie	Besançon
MOLLE	André	Besançon
MOUGIN	Marie Elisabeth	Besançon
NACHIN	André	Besançon
NEDEZ	Sébastien	Les Auxons
NIECHAJOWICZ	Aurore	Besançon
NOIRET	David	Besançon
NOSIBOR	Audrey	Besançon

NOWACKI	Bruno Charles	Besançon
PELTIER	Patricia	Ecole Valentin
PENGRECH	Daniel	Besançon
PERRIN	Noël	Besançon
PETIT	Pascal	Besançon
PHILIPPE	Dominique	Cussey sur l'Ognon
POYARD	Paul	Serre les Sapins
PRACHT	Jean	Besançon
RACHEDI	Sébastien	Busy
RAVILLARD	Jean Michel	Besançon
RINGENBACH	Laurence	Besançon
ROLLAND	Luc	Besançon
RUEFF	Pierre	Besançon
SAHRAOUI	Yohan	Besançon
SAINTVOIRIN	Agnès	Bonnay
SCHERER	Jérôme	Besançon
STEPOURJINE	Robert	Pirey
VEGLIANTE	Gianfranca	Rancenay
VINCENT	Estelle	Serre les Sapins
VUITTON	Pierre	Besançon
WIOREK	Pascal	Busy
WYSSLING	Julia	Pelousey
YANDJOU	Mauricio	Besançon

Nombre : 101 membres
Répartition : 58,41% hommes- 41,58% femmes
Effectifs par classe d'âge :

- 18 à 29 ans : 5,94%
- 30 à 44 ans : 25,74 %
- 45 à 59 ans : 17,82 %
- 60 à 74 ans : 44,55 %
- + 75 ans : 5,94%

Tous les secteurs de Grand Besançon Métropole représentés : 69 membres bisontins et 32 membres grand bisontins (hors Besançon).

COLLEGE 2 : Représentants des organismes et institutions du territoire

Organisme	Nom	Prénom	Commune
Association des jardins familiaux	KNAPP	Jenny	Besançon
APF	ROTTELEUR	Cécile	Besançon
Association Vélo Besançon	RACINE	André	Ecole Valentin
Avenir de Thise	CHERDONG	Patrick	Thise
Avenir de Thise	SALVI	Mady	Thise
CAUE 25	PORCHERET	Stéphane	Besançon
CFTC	DAME	Jean Marie	Besançon
Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs T de Belfort	SAUGE	Stéphane	Montfaucon
Cités comtoises de caractère	TUAILLON	Sébastien	Besançon
Croix Rouge	BOCCARA	Patrick	Besançon
ENSMM	DEJARDIN	Virginie	Bonnay
ENSMM	RICOCHON	Solène	Besançon
FCPE du Doubs	CAUWET	Isabelle	Besançon
FFB du Doubs	CRETIN PANIER	Ingrid	Besançon Cedex
France Bénévolat Besançon	MOREL	Edtih	Chemaudin
France Nature Environnement	BENEST	Gilles	Besançon
IRTS	MOMET	Patricia	Besançon
RECIDEV	FAUCHEU	Henri	Besançon
UDAF	DELACHAUX	Jean Marie	Chatillon le Duc

Nombre : 17 organismes ou institutions représentés

Ces listes pourront être complétées à tout moment dans la limite des places encore disponibles et à condition que cela ne nuise pas au bon déroulement de l'instance.

RETOUR D'INFORMATION SUR LE PROJET RN 57 CONTOURNEMENT DE BESANÇON

Le conseil a l'unanimité se prononce pour le projet de mise à 2x2 voies de la RN57 sur le secteur l'Amitié à Beure.

COMMISSION URBANISME
Compte rendu de la réunion du lundi 31 mai 2021

Convocation en date du 26 mai 2021.

Présents : M. BAULIEU Jean-Louis, Mme DELESSARD Martine, M. PONS François, Mme SIMON BOUVRET Geneviève.

Excusé : M. BOURGEOIS Émile.

➤ **PC :**

- Demande de permis de construire d'un bâtiment de stockage, par l'entreprise BOILLON FERMETURE.
Dossier à compléter.

- Demande de PC déposée pour construction de 2 extensions (à usage d'habitation et de garage) au 22 rue Champey.

Dossier non conforme au PLU pour la partie garage prévue en limite de propriété, car déclaré fermé sur le plan.

- Demande de PC pour agrandissement d'une maison individuelle, 1 rue de la Gare.

Avis favorable de la commission, sous réserve du règlement du PLU.

➤ **DP et autres demandes d'autorisations :**

- DP déposée pour pose d'une pergola bioclimatique, 6 chemin du Carron.

Avis favorable de la commission sous réserve du règlement du PLU.

- DP déposée pour changement de destination d'un garage et d'un appentis en surface habitable, 10 rue de la Source.

Avis favorable de la commission.

- DP déposée pour création d'une ouverture sous une cour anglaise, 43 Grande Rue.

Pièces complémentaires en attente.

- DP déposée pour construction d'une extension, 26 rue Champey.

Dossier à préciser : distances par rapport aux limites séparatives à renseigner.

➤ **DOC :**

Déclaration d'ouverture de chantier suite au permis de construire accordé pour une maison comportant 2 logements, rue de La Félie.

➤ **DIA :**

- Pour bien sis 12 chemin de Terre Rouge.

- Pour bien sis 7 rue de la Gare.

- Pour bien sis rue de la Félie, parcelle AH 162.

- Pour bien sis 32 Grande Rue.

Pour ces 4 dossiers, la commission propose de ne pas préempter.

➤ **Divers:**

- Recours déposés pour le dossier de permis de construire chemin St Joseph : nous sommes en attente de la décision du service juridique de GBM.

Chemin du Crayot : la commission propose d'approfondir les recherches de propriété, pour envisager une vente ou un échange. A étudier avec la commune de SERRE-LES-SAPINS.

Demande de certificat d'adressage pour maison avec 2 logements au début du chemin de La Félie. La commission propose d'attribuer un seul numéro pour les 2 logements.

Pas de commentaires ou d'objections

COMMISSION JEUNESSE & SPORT

Distribution des gourdes au groupe scolaire le 25/06

COMMISSION ANIMATION

Possibilité d'une subvention de 23 % pour le projet du parcours de santé.

FINANCES

Trésorerie au 11 juin 2021 : 451 249,11

QUESTIONS DIVERSES

- Election régionales et départementales :
 - . aux changements d'assesseurs, bien lire les consignes,
 - . logiciel EIREL : à gérer par Sébastien COUDRY le 20 juin.
- Référent SYBER : François PONS
- Référent ambroisie : Florent DUMORTIER
- Bulletin municipal de juin distribué

Liste des délibérations du 10 mai 2021

N° 2021/061 : Désignation du secrétaire de séance

N° 2021/062 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 10 mai 2021

N° 2021/063 : Délégation de signature depuis la dernière séance du conseil municipal

N° 2021/064 : Location appartement 30 Grande Rue

N° 2021/065 : Choix du prestataire – Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la cantine scolaire

N° 2021/066 : Tarification cantine scolaire

N° 2021/067 : Tarification cantine scolaire pour P.A.I.

N° 2021/068 : Transfert de crédits – Budget communal